CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 février 2020 à 18 Heures

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 février 2020.

Présents: *M. Jean-Noël COLIN, M. Bruno AUGE, M. Patrick BIZE, M. Olivier MAILHOS.*

Mme Odile CHAUFFOUR, Mme Marie-Thérèse VENOUX, Mme Valérie CLERGUE. Mme Evelyne REYREAU.

Pouvoirs : *M. Alain FENAROLI à Mme Marie-Thérèse VENOUX.*

M. .Roland DUBUISSON à M. Bruno AUGE.

Excusés : *M. Stéphane COLIN.*

Absentes: *Mme Amandine QUENNET, Mme Caroline BOUVILLE, Mme Marie-Claire LABEUR,*

Secrétaire de séance : *Mme CHAUFFOUR Odile.*

Ordre du jour :

1 *Vote du compte de gestion.*

2 *Vote du compte administratif.*
Affectation du résultat

3 *Modification du PUP établi sur le secteur Prados (raccordement électrique).*

4 *Demande de DETR pour les travaux à la sacristie.*

5 *Questions diverses.*

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2019.

L'assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 décembre 2019.

1-Vote du compte de gestion 2019 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2019.

Section de Fonctionnement :

Résultats de l'exercice :

Le montant total des dépenses s'élève à 349 263.28 € et le montant total des recettes 424 243.28 €, soit un excédent de clôture de ***74 980.00 €.***

Section d'Investissement :

Le montant des dépenses s'élève à 323 636.75 €, et le montant des recettes à 294 223.49 €, soit un déficit d'investissement de 29 413.26 €.

Restes à réaliser :

En recettes : 523 985.00 € et en dépenses : 497 584.00 €

Soit un résultat de clôture de ***- 3012.26 €.***

Total général des deux sections : ***Excédent de 71 967.74 €***

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

2-Vote du compte administratif 2019:

Monsieur Le Maire quitte la salle et en son absence la séance est présidée par Monsieur AUGE adjoint au Maire qui présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2019 chapitre par chapitre.

Celui-ci est parfaitement identique au compte de gestion de Monsieur le Comptable Public.

Après délibération, Monsieur Bruno AUGE soumet le compte Administratif 2019 à l'approbation du Conseil Municipal.

Affectation du résultat : 3013 € en investissement au 1068 et 71 967.74 € en excédent de fonctionnement.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3-Modification du PUP établi sur le secteur Prados (raccordement électrique).

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bruno AUGE qui informe le Conseil Municipal d'une modification mineure à apporter au Plan Urbain Partenarial (M. Rius, Mme Marchou, et M. Rico).

Vu la configuration du terrain appartenant à Monsieur Rico, il n'a pas été possible de faire deux parcelles. La maison existante étant recordée sur le réseau inférieur, il convient donc de retirer la surface restante du PUP existant.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

4- Demande de DETR pour les travaux à la sacristie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la sacristie est infestée par la mérule.

Après en avoir informé Madame la Préfète, ainsi que le diocèse et le prêtre, la mairie a demandé des devis à deux entreprises.

- *TRAPAVOL à Pau : 8 771.40 e*
- *CPH Laroque d'Olmes : 6 762.32 €*

Le devis de l'entreprise « Centre de Protection de l'Habitat » est retenu, compte tenu du prix et de la prestation proposée.

Les entreprises ont été informées du choix et celle qui est retenue sera contactée après notification de la subvention.

Monsieur le Maire est chargé de faire la demande de DETR pour les travaux de la sacristie.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux du foyer seront terminés fin mars et qu'une réception provisoire aura lieu le 11 mars 2020.

Il remercie les membres du Conseil Municipal qui se sont investis à ses côtés pendant la durée du mandat.

La séance est levée à 19 h 00.

Le secrétaire

O.CHAUFFOUR

Le Maire

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-RIVIÈRE (Ariège)

Jean-Noël COLIN